

FRANCE
AVIRON



Pôle

ESPOIR

Hauts
de France

CALAIS/PAARC À GRAVELINES

POLE ESPOIR : CENTRE D'ENTRAÎNEMENT D'AVIRON DES HAUTS DE FRANCE CALAIS / PAARC À GRAVELINES

C'est un centre-ressources accueillant de 8 à 14 sportifs inscrits sur listes (jeune, senior ou élite) ou en passe de le devenir (espoirs et/ou partenaires).

5 domaines d'intervention :

- **Technique** : développer des qualités physiques, techniques, mentales (dépassement de soi, détermination...) permettant d'intégrer un collectif et de réaliser des performances nationales, voir internationales.
- **Formation** : aménagements du cursus de formation en partenariat avec le lycée. Les heures d'entraînements intègrent le planning scolaire via les cours EPS obligatoire. Un lieu de vie, équipé, est réservé aux sportifs. Un bilan scolaire mensuel est réalisé entre le responsable sportif et le responsable des études afin de planifier le suivi scolaire.

- **Suivi social** : proposer aux sportifs les meilleures conditions de formation en préparant une insertion sociale performante. Soutien sur les orientations scolaires.

- **Suivi médical et paramédical** : assurer l'intégrité physique et mentale de l'athlète avec un suivi médical adapté à la pratique de haut niveau précisé par les textes en vigueur et le règlement médical de la FFA. Deux créneaux de kinésithérapie sont réservés en semaine pour les sportifs.

- **Vie quotidienne** : répartition du temps entre les séquences d'entraînement, de formation, de récupération. Un juste équilibre est trouvé pour garantir un épanouissement sain des sportifs.

En cas de difficulté scolaire, le responsable du pôle en lien avec l'établissement scolaire mettra en place une réduction voire une interruption de l'Entraînement.



POLE ESPOIR : CENTRE D'ENTRAÎNEMENT D'AVIRON DES HAUTS DE FRANCE CALAIS / PAARC STADE NAUTIQUE OLYMPIQUE

Le Pôle Espoir se situe sur le PAarc des rives de l'Aa et de la Haute Colme à Gravelines. Son stade nautique olympique permet à la fois une navigation sécurisée en pleine nature et la réalisation du footing sur un circuit, à l'écart de la circulation automobile. Le matériel nautique (bateau d'aviron et à moteur) est entreposé dans l'enceinte du PAarc. Il s'agit donc d'un site idéal pour concilier réussite scolaire et pratique de haut niveau.

Selon une procédure d'utilisation, le Pôle Espoir met à disposition son matériel : des montres cardio-fréquence, stroke-coach, speed coach pour les compétitions issues du calendrier sportif.

Depuis la rentrée 2021, la préparation physique s'effectue à l'ULCO de Calais situé à 300 mètres de l'internat E.R.E.A

Un site prévisionnel est en cours d'étude à l'internat E.R.E.A de Calais. Les athlètes utiliseront une salle de musculation et d'ergomètres installée sur place pour les séances de préparation physique.

De plus, au sein de la ville de Calais, les transports en bus sont gratuits. Le transport entre Calais et Gravelines se fera en Minibus ou train SNCF pour suivre l'entraînement en bateau. Il sera pris en charge par le pôle espoir.



Pôle Espoir

Sont également pris en charge par le Pôle Espoir :

- L'intégralité des stages sportifs, ce qui comprend l'hébergement, la restauration et le déplacement aux compétitions
- Le suivi médical obligatoire (arrêté du 24 février 2004) et longitudinal ainsi que les soins liés aux blessures

Chaque sportif reçoit un package de vêtements spécifiques aux couleurs du Pôle Espoir.

Les entraînements sont obligatoires. Les absences doivent être justifiées. Un planning d'entraînement mensuel est transmis au sportif et au responsable des études. Les devoirs peuvent être réalisés soit dans l'espace vie réservé aux sportifs soit en étude obligatoire si le travail en autonomie n'est pas suffisant. Toute absence à l'étude du soir est sanctionnée par des heures de retenues en lieu et place des heures d'entraînement.

Le soutien scolaire est systématique en cas de difficulté, il peut être volontaire si le sportif en fait la demande, en fonction de son dossier.

Un droit d'inscription doit être acquitté afin de pouvoir bénéficier de l'ensemble de ces aides individuelles.



DROITS ET DEVOIRS DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU, ESPOIRS ET DES PARTENAIRE D'ENTRAÎNEMENT

Être licencié(e) dans un club d'aviron affilié à la ligue des HAUTS DE FRANCE et inscrit(e) sur la liste des sportifs de haut niveau ou sur la liste des Espoirs et Partenaires d'entraînement permet aux sportifs de bénéficier d'un dispositif d'accompagnement individualisé visant à la réussite de leur triple projet. L'ensemble de ces aides et mesures de soutien visent à leur permettre de pouvoir concilier pratique sportive au plus haut niveau et projet de formation scolaire et/ou insertion professionnelle.

Cependant, les Espoirs ou les Partenaires d'entraînement ne peuvent pas tous prétendre au bénéfice de certains de ces dispositifs d'accompagnement qui ne sont accessibles qu'aux Sportifs de Haut Niveau.

La reconnaissance du statut particulier de Sportif de Haut Niveau ou Espoir/Partenaire d'entraînement engage chaque sportif à respecter la Charte du Sport de Haut Niveau prévue par la loi relative à l'organisation et la promotion des activités physiques et sportives.

Elle est fondée sur les principes déontologiques du sport :

- S'efforcer en toute circonstance d'avoir un comportement exemplaire
- Respecter les règles sportives, les arbitres et les juges
- Ne pas recourir à l'utilisation de substances ou de produits interdits
- Participer à la lutte contre le dopage et aux actions de prévention

**TOUJOURS
AVEC
PASSION**

L'ACCOMPAGNEMENT À L'ORIENTATION

Le bilan de compétences et le bilan d'orientation

Si le sportif de haut niveau rencontre des difficultés pour choisir une orientation de formation ou d'insertion professionnelle, les services de la DRAJES peuvent l'accompagner. La démarche d'orientation est à la base de tous les projets. Elle permet au sportif d'identifier sa situation, ses sensibilités ainsi que ses ambitions afin de définir une stratégie d'accompagnement, de fixer ses objectifs intermédiaires et d'évaluer les moyens nécessaires à leurs réalisations.


CONDITIONS DE CANDIDATURE

Les candidats seront retenus après étude de leur dossier par la Direction Technique Nationale.

RESTRICTIONS

Le sportif inscrit dans un Pôle Espoirs :

- Reste licencié dans son club d'origine
- Participe à toutes les étapes du chemin de sélection (têtes de rivière, championnat de France bateaux courts...) sous réserve du niveau et de l'âge de l'athlète
- Peut participer à des régates avec son club, sous réserve de l'accord du responsable du pôle



**MATÉRIEL
DE HAUT
NIVEAU**

LES DEMARCHES

Les candidatures doivent être adressées au responsable du Pôle Espoir.

Il est à noter qu'être candidat au Pôle Espoir Aviron ne constitue en aucun cas une inscription aux différentes formations proposées sur les lieux de résidence du Pôle. Les intéressés devront traiter individuellement leurs inscriptions auprès des écoles en respectant les dates de clôture pour chaque filière, en tenant informé le responsable du Pôle Espoir.

Dossier de candidature

- Lettre de motivation manuscrite
- Feuille de renseignements dûment complétée
- Dossier médical dûment complété
- Livret scolaire des deux dernières années

Instruction des dossiers

Première quinzaine de juin.

L'acte de candidature n'offre pas la certitude d'être retenu. Il est donc impératif, en raison des dates limites de dépôt des dossiers dans les établissements du secondaire, de prévoir son inscription dans d'autre(s) établissement(s).

Ainsi il est fortement conseillé de se rapprocher du responsable sportif ou du coordonnateur du Pôle pour choisir les options souhaitées afin d'être orienté vers un lycée d'accueil de la structure d'entraînement.

RÔLE DE L'ETAT EN MATIÈRE D'EXCELLENCE SPORTIVE

Maintenir et améliorer le rang de la France dans le sport de compétition de niveau mondial, contribuer à la qualification et à l'insertion des sportifs de haut niveau et renforcer le respect et l'éthique dans le sport de haut niveau en préservant la santé des athlètes constituent les objectifs prioritaires du Ministère de la santé et des Sports.

Le parcours de l'excellence sportive constitué par un réseau de structure d'accueil (Pôles France et pôles Espoirs) est un élément essentiel du dispositif national. Les pôles adaptés aux spécificités de chaque discipline sportive constituent des centres de ressources offrant aux sportifs des conditions propres à un entraînement de haut niveau, un accompagnement dans leur formation, un suivi médical, diététique et psychologique.

Soucieux de préserver la santé des sportifs, le Ministère souhaite qu'une surveillance médicale particulière soit mise en place par les fédérations sportives en s'appuyant sur les médecins fédéraux et le réseau de structures médico-sportives (plateaux techniques). Le soutien à la mise en place de ce suivi médical selon des protocoles réglementaires constitue une priorité dans la politique nationale.

La réussite de toutes les actions en faveur de l'excellence sportive trouve sa source dans le partenariat de qualité que l'État a établi avec le mouvement sportif, les collectivités territoriales et le monde de l'entreprise.

EDUCATEURS SPORTIF

Cédric NION, 41 ans **Technicien Sportif Régional 2014...**

3 enfants

Plusieurs fois médaillés au Championnat de France

Entraîneur national FFA Equipe Junior B

Coupe de la jeunesse en :

-2008-2015-2018-2019-2021-2022

U23 Championnat d'Europe, IOANINA (GRECE) 2019

Match FRA/GB 2023

Entraîneur du Pôle espoir de Normandie de 2006 à 2011

Deux expériences professionnelles en club

Diplômé d'Etat depuis 2005



Depuis 1999, une soixantaine d'athlètes en Equipe de FRANCE.

ESTEBAN CATOUL Finaliste au championnat du monde à RIO en 2015, 4ème au championnat du monde Junior à Rotterdam en 2016...

JULIA VERHOEVEN et VIOLAINE AERNOUDTS

8ème au mondiale en 8+ JF - Violaine JO de TOKIO en 2021...

JULES CRESSON

Coupe de la Jeunesse en 2019, 10ème au Championnat d'Europe Junior en 2020...

PIERRE MOLINS Coupe de la jeunesse en 2021, Médaillé au championnat d'Europe en 2022 Finaliste aux mondiaux en 2022...

RACHEL MAZZOLINI Médaillée à la coupe de la jeunesse et au championnat d'Europe...

ALIX LEDUC, LOLA GOESSENS, ROSE DEVILLARD-COUSTRE Médaillées à la coupe de la jeunesse en 2023...

ARTHUR RIBEIRO Coupe de la jeunesse en 2023...



LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES ET INTERNAT

INTERNAT E.R.E.A Côte d'opale (Calais)

2, Rue de Bitche

62100 Calais

Tel : 03.21.46.73.00

Site : <https://ereca-calais.enthdf.fr>



LYCEE HQE Léonard de Vinci

Rue du Pasteur

Martin Luther-King, 62100 Calais

Tel : 03.21.19.07.21

Site : <https://leonard-de-vinci-calais.enthdf.fr>



PArc des Rives de l'Aa

Rue du Guindal, 59820 Gravelines

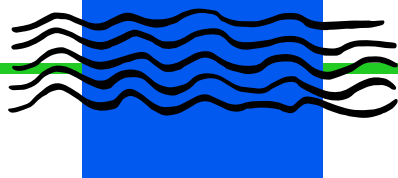


NOS PARTENAIRES



LYCÉE POLYVALENT
LÉONARD DE VINCI
CALAIS





EQUILIBRE DU TRIPLÉ PROJET

Réussite scolaire

Réussite sportive



Équilibre social

Médecin du Pôle

Frédéric MATON
Médecin du CREPS WATTIGNIES
Médecin des Equipes de France

Coordinateur du Pôle

Frédéric DOUCET
frederic.doucet@ffaviron.fr
06 64 12 02 34

Pole Espoir Aviron

Base nautique du PAarc
Rue Edgard Coppey
59820 GRAVELINES

Trésorier de la ligue

Brigitte FREVILLE

Kinésithérapeute

Sabrina LAFORCE

Président de la Ligue Hauts de France d'Aviron

Dominique BOSQUELLE
dominique.bosquelle@gmail.com
06 77 86 67 19

Responsable sportif et Administratif

Cédric NION
cedric.nion@ffaviron.fr